

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance extraordinaire du 14 mai 2013, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 244-2013 décrétant des travaux d'enrobé bitumineux (asphalte mécanisé) sur le territoire et l'affectation de la somme de 218 940 \$ du solde disponible du règlement no 211-2010 en vue de financer une partie de la dépense au montant de 475 000 \$.**

Suite à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, en date du 18 juin 2013, ce règlement est entré en vigueur, conformément à l'article 1061 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) jour de juin deux mille treize (2013).**

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) jour de juin 2013, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 juin deux mille treize (2013).

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière